



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/870
25 mars 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 18 i) de l'ordre du jour

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES
ET AUTRES ELECTIONS

Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

Note du Secrétaire général

1. Par sa décision 31/317 du 22 décembre 1976, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général (A/31/465), a nommé M. Martti Ahtisaari, Commissaire des Nations Unies pour la Namibie pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 1977. Par ses décisions 32/307 du 4 novembre 1977, 33/322 du 20 décembre 1978, 34/326 du 20 décembre 1979 et 35/323 du 17 décembre 1980, l'Assemblée, sur la proposition du Secrétaire général (A/32/321, A/33/477, A/34/840 et A/35/770), a nommé M. Ahtisaari pour quatre nouveaux mandats d'un an commençant respectivement les 1er janvier 1978, 1er janvier 1979, 1er janvier 1980 et 1er janvier 1981.

2. Après avoir procédé aux consultations appropriées, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale, pour approbation, la nomination de M. Brajesh Chandra Mishra, ancien Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, au poste de Commissaire des Nations Unies pour la Namibie pour un mandat de neuf mois à compter du 1er avril 1982
